

Tarifs "PASS Autocar" Usagers Visiteurs Occasionnels

En application de la délibération 2017 DVD 69-2 du Conseil de Paris en date des 25, 26 et 27 septembre 2017, les tarifs du « PASS Autocar » Occasionnel sont fixés comme suit, à partir du 1er mai 2023.

Zones	Z1 ⁽²⁾ Zone Centrale Ardt : 1 à 11			Z2 Zone Périphérique Ardt : 12 à 20			
	Type de Forfait ⁽¹⁾	Euros sur Internet	Euros sur place	Spécifiques ⁽⁴⁾	Euros sur Internet	Euros sur place	Spécifiques ⁽⁴⁾
PASS 2H	100,00 €	111,00 €	50,00 €				
PASS 3H	150,50 €	166,50 €	75,50 €				
PASS 4H	194,50 €	215,50 €	97,50 €	100,00 €	111,00 €	50,00 €	
PASS 6H	244,00 €	271,00 €	122,00 €	122,00 €	135,50 €	61,00 €	
PASS 12H				144,00 €	160,00 €	72,00 €	
PASS 24H				244,00 €	271,00 €	122,00 €	
NUIT ⁽³⁾	144,00 €	160,00 €	72,00 €	144,00 €	160,00 €	72,00 €	

(1) Forfaits cumulables dans la limite des durées autorisées

(2) Valables en Z2

(3) Valable de 20h00 à 08h00 dans toutes les zones

(4) PASS Scolaires et Handicapés achetés exclusivement à l'avance sur Internet avec envoi des justificatifs appropriés

Forfait de Post Stationnement "car"	271,00 €
--	----------

Perte de ticket en parc fermé	541,50 €
--------------------------------------	----------

Le défaut de paiement ou paiement partiel de la redevance de stationnement d'un véhicule de catégorie M2 ou M3, expose le contrevenant à l'application d'un forfait de post-stationnement dont le montant correspond au Forfait de Post Stationnement « car » (FPS « car ») fixé ci-dessus, ce toutes zones.

Contact

Ville de Paris
Direction de la Voirie et des Déplacements

Toute l'info sur passautocar.paris.fr